

**M&CO PROMOTION**  
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 8, rue des Trente Six Ponts, 31400 TOULOUSE  
830 388 054 RCS TOULOUSE  
*(La « Société »)*

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 MARS 2025**

La société **M PARTNERS**, Société par actions simplifiée au capital de 16 500 euros, ayant son siège social 8, rue des Trente Six Ponts, CS 64210, 31031 TOULOUSE Cédex 4, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 814 843 611 RCS TOULOUSE,

Représentée par son Président, Monsieur Rudy SECCO, associé unique de la société M&CO PROMOTION,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination de Monsieur Rudy SECCO en qualité de Directeur Général,
- Fixation de la rémunération de Monsieur SECCO en qualité de Directeur Général
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**DECISION 1**

***Nomination de Monsieur Rudy SECCO en qualité de Directeur Général***

L'associé unique,

**Nomme Monsieur Rudy SECCO**, né le 26 novembre 1968 à Nice, de nationalité française et domicilié 20 rue Saint Antoine du T Apt B36 – 31000 TOULOUSE en qualité de Directeur Général de la société, à effet rétroactif du 6 novembre 2024.

**Rappelle** que conformément aux dispositions statutaires, le Directeur général est nommé sans limitation de durée, mais sans que cette durée puisse excéder celle des fonctions du Président.

**DECISION 2**

***Fixation de la rémunération de Monsieur SECCO en qualité de Directeur Général***

L'associé unique,

**Décide** que Monsieur Rudy SECCO percevra, pour l'exercice de son mandat social, une rémunération de 9 010,33 euros mensuel ainsi que le remboursement de tous les frais qui se justifient par l'exercice de son mandat.

**Décide** qu'il percevra cette rémunération dès le 6 novembre 2024, date de sa nomination.

### **DECISION 3**

#### ***Modification de la date de clôture de l'exercice social***

---

L'associé unique,

**Décide** de modifier la date de clôture de l'exercice en cours, ayant débuté le 1 octobre 2024 et devant initialement prendre fin le 30 septembre 2025, afin de repousser cette date au 31 décembre 2025.

**Décide** que les futurs exercices sociaux se clôtureront désormais le 31 décembre.

**Décide** de modifier l'article 6 des statuts en ce sens : « *ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL*

*L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année* »

Le reste de l'article demeurant inchangé.

### **DECISION 4**

#### ***Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités***

---

L'Associé unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique  
M PARTNERS  
Représenté par Monsieur Rudy SECCO

